



Ordonnance de télécom CRTC 2008-78

Ottawa, le 20 mars 2008

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Cable Axion Digital inc.	Entente relative au service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires	8340-C73-200803842	le 7 mars 2008
Dryden Municipal Telephone System	Entente de co-implantation	8340-D3-200803719	le 6 mars 2008
Telesat Canada/ Bell ExpressVu Inc.	Entente relative au service sur voies radiofréquences complètes – Nimiq 4	8340-T3-0398/00	le 7 mars 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>